

# Formulaire d'adhésion V'lille Stationnements à Vélos

## ATTENTION

À remplir en majuscule  
au stylo bille noir.  
Tout dossier incomplet  
ou raturé ne pourra être  
traité.

### Abris Vélos et Relais V'lille

**Pour profiter du service de stationnement de votre vélo personnel ou de votre V'lille en location Longue Durée.**

#### Si vous...

- Possédez déjà une carte **Pass Pass personnelle Transpole**, indiquez son n° :
- Possédez déjà une carte **Pass Pass TER ou Arc en Ciel**, indiquez son n° :
- Ne possédez pas de carte **Pass Pass personnelle**, celle-ci est obligatoire, commandez-la via ce formulaire. La carte coûte 4€ (valable 5 ans).

**Merci de renvoyer le dossier complet (ce formulaire + les pièces justificatives) par courrier à :**  
Transpole V'lille BP 51009 - 59701 Marcq en Baroeul Cedex

Civilité :  Homme  Femme Date de naissance :

Nom

Prénom

Appartement  Etage  Entrée  Immeuble / Bâtiment

Résidence

Adresse N°  Voie

Code Postal  Commune

Tél.  Tél. portable

Je souhaite recevoir par e-mail les informations sur le réseau Transpole et V'lille.

e-mail  @

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant en vous adressant à Transpole.

Grâce à l'abonnement V'lille Stationnement chargé sur votre carte Pass Pass personnelle, vous aurez accès à l'ensemble des abris et relais V'lille du réseau Transpole.

À titre d'information, merci de nous préciser le lieu de stationnement que vous utiliserez le plus fréquemment :

Nom de la commune.....

Nom du lieu de stationnement .....

### Pièces justificatives à fournir

#### Pour tous

- Ce formulaire dûment complété.

#### En **+** si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle

- Une photo d'identité : format 3,5 x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité recto-verso, passeport, copie du livret de famille de la page vous concernant, carte de résident,...).
- Un chèque de 4€ à l'ordre de Transpole

### Signature et engagement du titulaire d'une carte d'accès

(Ou son représentant légal si l'abonné est mineur)

- J'autorise Transpole et V'lille à utiliser mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales.

Fait à : ..... le

Signature obligatoire de l'abonné(e) précédée de la mention "Je m'engage à respecter les conditions d'utilisation reprises au verso"

### Cadre réservé à Transpole

Date de création

Date de réception

N° identifiant

N° de carte si création

Agent

### Formulaire d'adhésion à retourner par courrier à :

**TRANSPOLE - Service V'lille**  
BP 51009  
59701 Marcq-en-Baroeul Cedex

\* Ces informations sont obligatoires. Le courriel et les numéros de téléphone sont destinés à la gestion de notre clientèle. Les destinataires de ces informations sont les personnes habilitées de Transpole. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification des données vous concernant en vous adressant par écrit à Transpole-Service V'lille BP 51009, 59701 Marcq-en-Baroeul Cedex. Vous pouvez également, pour des données légitimes, vous opposer au traitement des données personnelles vous concernant.

### Extrait de règlement d'utilisation du service de stationnement de vélos du réseau Transpole

#### 1 LE SERVICE

Les services « Abris Vélos automatisés » et « relais V'lille » sont 2 services gratuits, de mise à disposition d'un emplacement de stationnement vélos ouverts à tous les abonnés Transpole et V'lille, ainsi qu'aux utilisateurs occasionnels du réseau Transpole.

#### 2 MODALITÉS D'INSCRIPTION – DÉLIVRANCE DE LA CARTE D'ACCÈS

- La délivrance du droit d'accès est assujettie à l'acceptation de ce règlement (règlement complet disponible sur [ville.fr](http://ville.fr)) à l'inscription au service et à la possession d'une carte Pass Pass personnelle. Le droit d'accès est délivré pour une durée d'un an renouvelable. La carte Pass pass étant personnelle elle n'est en aucun cas cessible.
- Le formulaire d'adhésion est à retourner par courrier à Transpole service V'lille BP 51009 – 59701 Marcq-en-Baroeul cedex
- Les droits d'accès sont chargés sur les cartes Pass Pass personnelles ou sur les cartes d'accès provisoires, après réception de la demande. Dans le cas de création, les cartes sont renvoyées aux clients par courrier.

#### 3 VÉHICULES AUTORISÉS

Sont autorisés les vélos de type : Bicyclette, bicyclette avec assistance électrique et vélos pliants. Le vélo doit appartenir ou être sous la responsabilité du titulaire de la carte.

#### 4 RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DU SERVICE

- Le client doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (en «U», chaîne).
- Le client reste responsable vis-à-vis des autres usagers des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou avec son vélo.
- Le Client s'engage à ne pas stationner plus de 30 jours consécutifs son vélo sans utilisation.
- Un stationnement vélo sans utilisation supérieure à 6 mois est considéré comme abusif. Le vélo pourra être retiré de l'abri ou du Relais par Transpole. Il sera déposé aux objets trouvés s'il s'agit d'un vélo personnel non identifiable.
- L'utilisateur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

#### 5 RESPONSABILITÉ DE TRANSPOLE

- Transpole autorise le client du service à accéder aux « abris à vélos automatisés » et aux « Relais V'lille » et à y déposer son vélo.
- La responsabilité de Transpole et de son personnel ne saurait être recherchée en cas de vol ou de détérioration.
- Transpole se réserve le droit de désactiver pour une durée de 6 mois ou de refuser, l'accès au service à tout moment, en cas de manquement aux présentes conditions.
- Transpole s'engage à mettre tout en œuvre en cas de dysfonctionnement du système et à intervenir au plus vite afin de pallier toutes formes de dégradations.
- Néanmoins le client doit prendre acte du fait que Transpole gestionnaire du service, n'est pas le fabricant des abris à vélos automatisés et des Relais V'lille et, qu'à ce titre, elle ne peut être tenue responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et au fonctionnement de abris et des Relais V'lille.

#### 6 FONCTIONNEMENT

- La carte Pass Pass personnelle doit être présentée face au lecteur d'ouverture qui déclenchera l'ouverture de la porte.

#### 7 DYSFONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- Toute anomalie liée à l'usage de la carte Pass Pass personnelle, des abris à vélos automatisés et des Relais V'lille doit être signalée au Centre de relation Client Transpole au 03.20.40.40.40, en Maison V'lille ou à [contact@ville.fr](mailto:contact@ville.fr).
- Le Centre de relation Client Transpole est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 06h30 à 20h00 et le samedi de 9h à 20h au 03.20.40.40.40 (prix d'un appel local) ou par mail à [contact@ville.fr](mailto:contact@ville.fr)

#### 8 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Transpole s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### 9 LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

- Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.
- Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

#### 10 PRISE D'EFFET ET MODIFICATION

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 04/11/2013.